

*Questions orales*

Ma question est la suivante: Depuis qu'on l'a questionné à ce sujet, le ministre a eu amplement l'occasion de faire les vérifications nécessaires. Maintient-il toujours son chiffre de 12 personnes à qui on aurait administré des médicaments avant de les déporter, alors que ses hauts fonctionnaires ont avoué pour leur part 20 cas?

[Traduction]

**L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'estime qu'il est primordial de se rappeler qu'aucun agent d'immigration n'apporte ou n'est autorisé à apporter une aide médicale ou encore à prescrire des médicaments à ceux qui sont expulsés ou déportés.

Les seules personnes qui sont autorisées à recommander et à apporter cette aide sont des médecins.

Dans le cas de la femme dont parle le député, c'est un médecin, et non des agents d'immigration, qui lui a administré ce médicament pour des raisons médicales.

Par ailleurs, lorsque cette question a été rendue publique l'année dernière, environ 9 000 personnes avaient été expulsées du Canada.

J'ai demandé à mes collaborateurs de me fournir très rapidement un chiffre approximatif pour que je puisse répondre au député. Ils m'ont dit que, sur les 9 000 personnes qui ont été expulsées, une douzaine ont eu besoin d'une aide médicale qui avait été conseillée et recommandée par des médecins, et non par des agents d'immigration.

[Français]

**M. Osvaldo Nunez (Bourassa):** Monsieur le Président, nous avons des informations différentes. Compte tenu de la gravité de la situation et puisque le ministre a avoué que 12 personnes avaient subi un tel traitement, s'engage-t-il à tenir une enquête indépendante, comme l'obligent ses engagements internationaux, pour faire la lumière sur les actes possiblement illégaux des agents d'immigration?

[Traduction]

**L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur le Président, non, je ne vais pas tenir une enquête sur de vagues allégations que le député lance à la Chambre. S'il dispose de renseignements établissant que quelqu'un a commis des actes illégaux, il a alors le devoir et l'obligation, en tant que député, de me fournir ces données.

De plus, des médicaments sont en aucun cas administrés couramment à une personne pour l'expulser. Donc, sur les 9 000 personnes expulsées l'année dernière, une douzaine ont reçu des médicaments. C'est par mesure de précaution au cours du voyage en avion et sur la recommandation de médecins que des médicaments ont été administrés à des personnes qui, pour la plupart, prenaient déjà des médicaments ou souffraient d'une affection ou d'une maladie quelconque.

• (1450)

En outre, le député a négligé de mentionner qu'une infirmière canadienne accompagnait la femme du Zaïre pour bien s'assurer que son affection n'empirerait pas au cours du voyage.

\* \* \*

**SERVICE CORRECTIONNEL CANADA**

**M. Myron Thompson (Wild Rose):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, un de mes collègues lui a posé une question au sujet des prisonniers qui vivent dans des pénitenciers fédéraux et qui reçoivent diverses formes d'aide sociale. Le solliciteur général lui a répondu qu'il étudiait ce dossier.

Nous avons poussé nos recherches et découvert que les prisonniers reçoivent non seulement une pension de sécurité de la vieillesse et des prestations du Régime de pensions du Canada, mais aussi des remboursements de TPS, même s'ils ne répondent pas aux critères établis dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le solliciteur général va-t-il prendre des mesures immédiatement pour corriger cette situation des plus scandaleuses?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je demanderais au député de bien vouloir me donner les noms des prisonniers qui, à sa connaissance, reçoivent des remboursements de TPS pour que je puisse en discuter sans tarder avec le ministre du Revenu national.

Je voudrais ajouter à ce que j'ai dit hier à propos des prisonniers âgés qui touchent une pension de sécurité de la vieillesse et des prestations du Régime de pensions du Canada: j'étudie actuellement cette question dans le cadre de mon examen de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin de voir comment on peut la traiter de façon satisfaisante.

**M. Myron Thompson (Wild Rose):** Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre ça.

Si c'est à l'opposition qu'il revient de fournir ces renseignements à ceux qui sont censés faire le travail, dites-le-moi. Vous pouvez m'embaucher. Je vais vous donner ces noms. Je les ai et je vais vous les donner.

Je demanderais au solliciteur général de se montrer un peu plus précis et de dire aux Canadiens quand exactement les contribuables canadiens, qui sont extrêmement sollicités, peuvent s'attendre à pouvoir souffler un peu et quand les prisonniers vont cesser de recevoir des remboursements de TPS?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je dois vérifier ce qu'il en est exactement auprès du ministre du Revenu national. Je vais le faire sans tarder. Je remercie le député de son offre, mais je ne voudrais pas le placer en situation de conflit d'intérêts.